



Non au démembrement... pour continuer à bâtir notre avenir !

Chères concitoyennes,
Chères concitoyens,

Les prochaines semaines seront décisives pour les citoyens de Brossard. Je profite de cette tribune pour vous informer, au nom de tous les membres du conseil d'arrondissement, des raisons pour lesquelles il est dans l'intérêt de Brossard de demeurer dans la nouvelle Ville de Longueuil, ainsi que sur les conséquences et les impacts d'un éventuel démembrement.

Deux ans après le début de notre mandat, nous pouvons dire que nous avons respecté nos engagements et accompli notre mission :

- L'offre de service aux citoyens s'est non seulement maintenue, mais a été améliorée dans plusieurs domaines.
- Nous avons augmenté considérablement nos investissements dans les parcs et les infrastructures.
- Compte tenu du poids politique de la nouvelle Ville, nous avons réussi à faire bouger des dossiers importants pour nous, notamment celui du programme pour les maisons lézardées et celui du projet de développement du parc régional de la rivière Saint-Jacques et du boisé Brossard/La Prairie.

Conséquences

Le démembrement total ou partiel de la Ville entraînerait la création d'une nouvelle structure administrative : le conseil d'agglomération.

- Le conseil d'agglomération sera investi du pouvoir de décision, de taxation et de tarification à l'égard de l'ensemble des services d'agglomération (sécurité publique, développement économique, évaluation, cour municipale, logement social, etc.).
- Le maire de la ville centrale y aura un droit de veto absolu.

- Les responsabilités qui incomberont à la ville reconstituée seront les mêmes que celles que nous assumons actuellement comme arrondissement (entretien des parcs et espaces verts, travaux publics, déneigement, ramassage et transport des déchets, loisirs et culture.).

Bref, nous aurons un maire pour l'agglomération qui gèrera 77 % de nos taxes, donc 77 % des pouvoirs de compétence municipale, et nous n'aurons même pas le choix de l'élire ou de voter contre lui.

Impact financier

- Le processus de référendum, qu'il mène ou non à un démembrement, implique des coûts non négligeables qui seront entièrement assumés par les arrondissements dont les résidents choisiront de se prévaloir de cette démarche.
- Si le résultat du référendum amène un démembrement, les résidents des arrondissements concernés devront assumer les frais reliés à la transition entre la structure actuelle et la reconstitution de leur nouvelle structure.
- Dans une Ville de Brossard reconstituée, les contribuables recevraient deux comptes de taxes : un premier pour les services liés aux compétences d'agglomération et un second qui serait émis par la ville reconstituée pour les services liés aux compétences de proximité.

Je vous invite d'ailleurs à consulter les prochaines pages qui constituent le contenu intégral du dépliant sur la loi 9 récemment publié par le gouvernement du Québec afin de mieux en comprendre les enjeux.

Les données du gouvernement provincial indiquaient une diminution de taxes pour les contribuables brossardois de 8,3 % la première

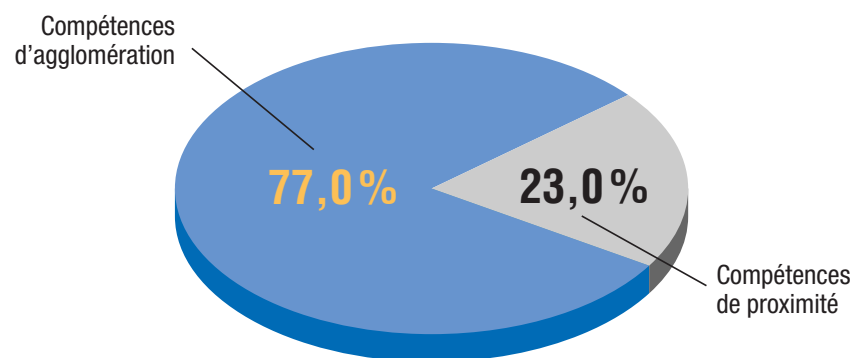
année d'un éventuel démembrement. Nous croyons sincèrement que cette économie à court terme est irréaliste, puisque le démembrement complet de la nouvelle ville, sur lequel repose la base de l'étude du gouvernement, ne se concrétisera pas. De plus, compte tenu de l'importante perte de pouvoir décisionnel sur l'avenir de notre développement local, nous croyons qu'il est important pour les gens de Brossard d'être assis

à la table décisionnelle. Bref, nous ne voulons pas revenir aux chicanes d'antan, nous voulons plutôt continuer à bâtir notre avenir.

La présidente de l'arrondissement de Brossard,

Nicole Carrier

LES CONSÉQUENCES SUR LES COÛTS DES SERVICES MUNICIPAUX SELON L'ÉTUDE D'IMPACT



IMPACT SUR LES COÛTS DES SERVICES MUNICIPAUX

Dans l'hypothèse de la reconstitution de l'ancienne Ville de Brossard

• Ce que paieraient les contribuables de la Ville de Brossard pour les services liés aux compétences d'agglomération	32 151 744 \$
• Ce que paieraient les contribuables de la Ville de Brossard pour les services liés aux compétences de proximité	9 583 608 \$
TOTAL	41 735 352 \$

Séance du conseil d'arrondissement

La prochaine séance publique aura lieu exceptionnellement le mardi 25 mai à 20 h à la salle du conseil de l'arrondissement, au 2001, boulevard de Rome.
On peut joindre les membres du conseil d'arrondissement au 463-7031.

CONSULTATION DES CITOYENS
SUR LA RÉORGANISATION TERRITORIALE
DE CERTAINES MUNICIPALITÉS

Résumé de l'étude sur les conséquences et les coûts
du démembrement de
L'ACTUELLE VILLE DE LONGUEUIL
et de la reconstitution de
L'ANCIENNE VILLE DE BROSSARD

Conformément à ses engagements de consulter la population et de respecter le principe de la fiscalité d'agglomération, et à la suite de l'adoption par l'Assemblée nationale de la Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités, le gouvernement du Québec vous consultera sur l'avenir de votre communauté.

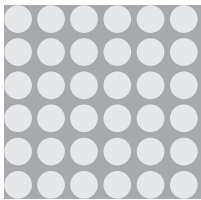
Dans le cadre de cet exercice démocratique et dans le but de vous informer sur les répercussions et les coûts du démembrement de l'actuelle Ville de Longueuil et de la reconstitution de la Ville de Brossard ainsi que de son maintien dans son agglomération, une étude a été commandée à des experts indépendants.

Le résumé de l'étude réalisée par la firme SECOR Conseil qui vous est présenté ici fait état des principales conséquences sur **l'organisation municipale**, **le coût des services municipaux** et **votre compte de taxes** en cas de reconstitution de la Ville de Brossard.

SOURCES SUPPLÉMENTAIRES DE RENSEIGNEMENTS

- le site Web du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir (MAMSL) : www.mamsl.gouv.qc.ca
- le préposé aux renseignements du ministère :
(418) 691-2048 (Québec et ses environs),
1 866 237-2481 (ailleurs au Québec – sans frais)

L'étude complète sur les coûts de reconstitution de l'ancienne Ville de Brossard peut être consultée dans le site Web du MAMSL, à la direction régionale du Ministère, à votre hôtel de ville ou à votre bibliothèque municipale.



LA CONSULTATION DES CITOYENS

Les personnes inscrites sur la liste référendaire correspondant à l'ancienne Ville de Brossard pourront signer un registre pour demander un référendum sur la reconstitution de cette dernière.

Au moins **10% des personnes inscrites** à la liste référendaire du secteur correspondant à l'ancienne Ville de Brossard devront **signer le registre** pour qu'un scrutin référendaire y soit tenu.

La Ville de Brossard sera reconstituée si le résultat du scrutin référendaire remplit deux conditions.

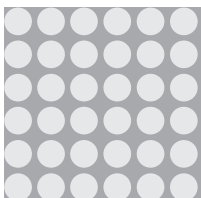
Le nombre de votes en faveur de cette reconstitution devra :

- **représenter plus de 50% des votes valides ;**
- **équivaloir à au moins 35% du nombre de personnes inscrites sur la liste référendaire.**

Les coûts d'ouverture des registres sont à la charge du gouvernement du Québec. Cependant, si un scrutin référendaire était tenu, les contribuables du secteur correspondant à l'ancienne municipalité devront en payer les coûts estimés à 375 351 \$.

Pour des raisons techniques, les désignations *paroisse, canton, cité* et *village* sont assimilées à la désignation « municipalité ».

Votre municipalité diffusera l'information sur les heures, les dates et les lieux d'ouverture des registres. Le cas échéant, le Directeur général des élections du Québec communiquera les renseignements sur la tenue du référendum.



LES CONSÉQUENCES SUR L'ORGANISATION MUNICIPALE

Dans le cas où le territoire de l'actuelle Ville de Longueuil serait démembré, un **conseil d'agglomération** serait constitué. Ce dernier, formé de représentants élus de toutes les municipalités dont les maires, serait investi du pouvoir de décision, de taxation et de tarification à l'égard des services d'agglomération.

Pour des raisons d'efficacité et d'équité, la municipalité résiduaire¹ fournirait les services communs à l'ensemble du territoire; il s'agit des **services d'agglomération**.

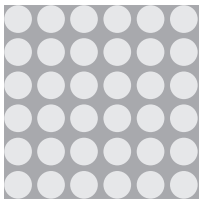
Le nombre de voix de chacune des municipalités à ce conseil serait accordé en fonction de sa population. Ainsi, l'ancienne Ville de Brossard bénéficierait de 18,0% des voix.

Le conseil d'agglomération prendrait ses décisions à la majorité des voix. La municipalité résiduaire pourrait exercer un droit de veto.

Pour sa part, la municipalité reconstituée, sous la direction d'un conseil municipal, fournirait les **services de proximité**.

Tout service actuellement dispensé sur le territoire de l'actuelle Ville de Longueuil par un autre organisme que cette dernière continuerait d'être sous la responsabilité de cet organisme.

1. L'entité qui représenterait l'ensemble des municipalités de l'agglomération qui ne se seraient pas reconstituées.



LES COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION

LES SERVICES SOUS LA RESPONSABILITÉ DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

- L'évaluation foncière
- La gestion des cours d'eau municipaux
- Les services de sécurité civile
- Les services de sécurité incendie
- Les services de police
- Le centre d'urgence 9-1-1
- La mise en œuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie et de sécurité civile
- La cour municipale
- Le logement social
- L'aide destinée aux sans-abri
- L'élimination et la valorisation des matières résiduelles
- Les équipements et infrastructures d'alimentation en eau, sauf les conduites locales
- Les équipements et infrastructures d'assainissement des eaux usées, sauf les conduites locales
- La mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles
- Le transport collectif des personnes
- La gestion des rues et des routes du réseau artériel
- La promotion économique, y compris à des fins touristiques, hors du territoire d'une municipalité de l'agglomération
- L'accueil touristique
- Le ou les parcs industriels
- Le ou les aéroports d'importance
- Tout lieu ou toute installation destinée à recevoir la neige ramassée sur le territoire de plusieurs municipalités liées
- Le conseil des arts
- Toute autre compétence anciennement accordée à la MRC dans le cas où la ville a succédé à celle-ci, incluant le schéma d'aménagement et de développement, le schéma de sécurité civile, le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie et le centre local de développement
- Les équipements, infrastructures et activités définis comme étant d'intérêt collectif en annexe de la loi

LES COMPÉTENCES DE PROXIMITÉ

LES PRINCIPAUX SERVICES SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA VILLE DE BROSSARD RECONSTITUÉE

- Le plan d'urbanisme, la réglementation et les dérogations mineures
- La délivrance de permis de construction et de rénovation
- Les programmes d'amélioration de quartier
- Les conduites locales d'aqueduc et d'égouts
- Le ramassage et le transport des matières résiduelles
- La gestion des rues locales
- La réglementation en matière de protection incendie, de nuisance, de salubrité publique
- Les équipements locaux, de sport ou de culture*
- Les bibliothèques locales*
- Les parcs locaux*
- Les marchés publics*
- La délivrance des licences pour vélos, animaux, etc.
- Les brigadiers scolaires

* Sauf les équipements, infrastructures et activités définis comme étant d'intérêt collectif en annexe de la loi.

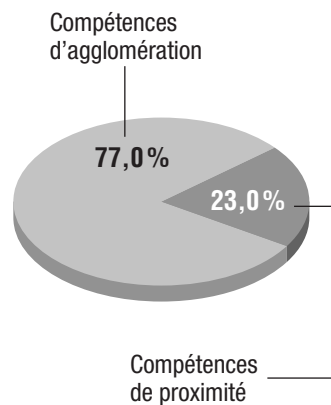
LES CONSÉQUENCES SUR LES COÛTS DES SERVICES MUNICIPAUX SELON L'ÉTUDE D'IMPACT

La reconstitution de l'ancienne Ville de Brossard engendrerait des coûts de transition estimés à 1 275 717 \$, en plus des coûts du scrutin référendaire qui s'élèveraient à 375 351 \$. Ces coûts concernent principalement :

- la mise en place d'un comité de transition ;
- la réorganisation des services et activités.

Ces coûts seraient payés par les contribuables de la municipalité reconstituée. Le budget de l'ancienne Ville de Brossard, dans l'hypothèse d'une reconstitution, tiendrait compte du financement de ces coûts sur une période de trois ans.

Dans le cas de la reconstitution de l'ancienne Ville de Brossard, la firme estime les besoins additionnels en ressources humaines et matérielles à 132 982 \$.



IMPACT SUR LES COÛTS DES SERVICES MUNICIPAUX

Dans l'hypothèse de la reconstitution de l'ancienne Ville de Brossard

• Ce que paieraient les contribuables de la Ville de Brossard pour les services liés aux compétences d'agglomération	32 151 744 \$
• Ce que paieraient les contribuables de la Ville de Brossard pour les services liés aux compétences de proximité	9 583 608 \$
TOTAL	41 735 352 \$

LES CONSÉQUENCES SUR VOTRE COMPTE DE TAXES SELON L'ÉTUDE D'IMPACT

Mise en garde : L'analyse est fondée sur des données fiables. Toutefois, l'évaluation des coûts et des conséquences de la reconstitution des anciennes municipalités oblige à recourir à des projections. Ces données ne sauraient lier les élus municipaux quant à leurs décisions budgétaires futures.

Les données présentées comprennent les taxes et la tarification applicables.

Après avoir évalué les besoins financiers de la municipalité résiduaire et de l'ancienne Ville de Brossard dans l'hypothèse d'une reconstitution, la firme a établi la charge fiscale prévisible des contribuables.

Ce tableau présente l'impact de la reconstitution possible de l'ancienne Ville de Brossard sur la facture totale de taxes d'une maison unifamiliale moyenne. À noter que dans l'hypothèse d'une reconstitution, le contribuable recevrait deux comptes de taxes, l'un de la municipalité résiduaire à l'égard des compétences d'agglomération et l'autre de sa municipalité reconstituée à l'égard des services de proximité.

Les taxes d'améliorations locales (taxes de secteur) continueront à s'appliquer. Le cas échéant, elles devront être ajoutées.

COMPTE DE TAXES POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE D'UNE VALEUR DE 126 570 \$

Évaluation municipale moyenne dans votre secteur

SITUATION ACTUELLE	1 770 \$
EN CAS DE RECONSTITUTION DE L'ANCIENNE VILLE DE BROSSARD	
• Taxes d'agglomération	1 047 \$
• Taxes de la municipalité reconstituée	575 \$
TOTAL	1 622 \$
AUGMENTATION (DIMINUTION)	(148) \$
IMPACT EN POURCENTAGE	-8,3 %

Renseignements utiles



Où et quand jeter ses ordures ?

Ordures ménagères

En cette période de grand ménage, nous vous rappelons qu'il est interdit de déposer vos ordures en bordure de la rue avant 20 h le mardi, l'enlèvement ayant lieu le mercredi. À noter que les meubles, matelas et électroménagers sont ramassés le même jour.

Matières recyclables

Le ramassage des matières recyclables a lieu le vendredi. Si le vendredi est un jour férié, il est généralement reporté au vendredi suivant.



Matériaux de construction



Résidus domestiques dangereux

Votre maison et votre cabanon contiennent des produits domestiques dangereux dont vous n'avez plus besoin ? Apportez-les au dépôt des ateliers municipaux de l'arrondissement, au 3800, boulevard Matte.

D'ici la fin de l'année, le dépôt sera ouvert de 9 h à 13 h, aux dates suivantes :

- en mai : les 15 et 29
- en juin : le 12
- en juillet : aucune collecte
- en août : les 7 et 21
- en septembre : les 11 et 25
- en octobre : les 2, 16 et 30

Rappelons que les pesticides, les produits chimiques et les batteries d'automobile doivent être transportés dans des contenants hermétiques et être facilement identifiables.

Pour avoir accès au dépôt, les citoyens doivent présenter une preuve de résidence (permis de conduire, certificat d'enregistrement de véhicule, compte de taxes ou bail).

Renseignements : Service des travaux publics au **463-7034**.

Vente-débaras

Les ventes-débaras sont autorisées uniquement trois fois de semaine par année soit la 2^e et la 3^e du mois de mai, ainsi que la fin de semaine de la fête du Travail, entre 8 h et 18 h. En cas de pluie, les ventes-débaras sont remises à la fin de semaine suivante. Aucun permis n'est requis.

Il est interdit d'empiéter sur le trottoir ou la chaussée. Les affiches annonçant la vente ne peuvent être installées sur les équipements publics (lampadaires, feux de circulation, panneaux de circulation, etc.) et doivent être retirées immédiatement après la vente.

Programme d'inspection des bornes d'incendie

Jusqu'au 28 novembre prochain, entre 7 h 30 et 17 h, le Service des travaux publics procédera à l'inspection des bornes d'incendie. Il peut en résulter une baisse temporaire de la pression et une coloration jaunâtre de l'eau.

Même si elle est légèrement colorée, l'eau demeure potable. Elle peut toutefois tacher les vêtements; nous vous recommandons donc de vérifier la couleur de l'eau avant de les laver. Si elle est colorée, veuillez laisser couler l'eau froide jusqu'à ce qu'elle devienne incolore.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration.

Renseignements : **463-7034**

Entretien des terrains vacants

Les propriétaires de terrains vacants ont l'obligation de les entretenir régulièrement (tonte et enlèvement des rebuts). Ce travail d'entretien est obligatoire au moins trois fois par été : avant le 1^{er} juin, avant le 31 juillet et avant le 15 septembre.

Tonte de gazon

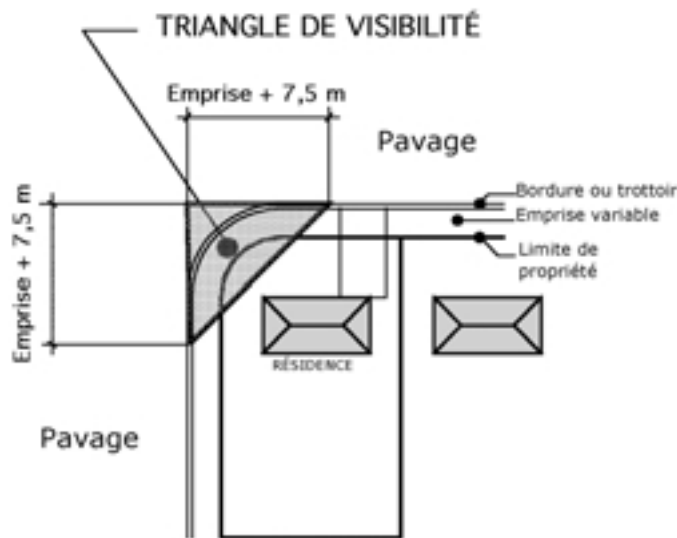
La tonte de gazon est permise uniquement entre 7 h et 21 h du lundi au samedi et entre 10 h et 17 h le dimanche. Nous vous rappelons que la hauteur maximale permise du gazon est de 20 cm.

Merci à tous pour votre collaboration.

Votre propriété est située sur un coin de rue ?

Aucune clôture ou plantation n'est autorisée dans l'emprise. Cependant, une hauteur de 75 cm est autorisée dans la portion du triangle de visibilité se trouvant sur votre propriété.

Puisque l'emprise de la rue est de dimension variable, il est important de vérifier auprès du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection, au 463-7033, afin de vous assurer de sa largeur dans le cas de votre propriété.



Pour tout renseignement complémentaire concernant l'aménagement de votre terrain ou l'équipement accessoire, veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection au **463-7033**.

Les animaux nuisibles

Si vous êtes importunés par des mouffettes, des marmottes ou autres petits animaux, veuillez communiquer avec la Société de contrôle d'animaux domestiques au **656-1007**.

Vous êtes propriétaire ou avez la garde d'un chien ?



Dès que votre chien quitte le territoire de votre résidence, il doit être tenu en laisse. Vous devez en tout temps l'empêcher de s'aventurer sur un terrain privé, à moins d'y avoir été autorisé par le propriétaire ou l'occupant. D'ailleurs, à l'exception des chiens-guides, la présence de chiens est interdite dans les parcs et autres endroits publics.

Vous devez faire en sorte que votre chien ne soit pas cause de désagrément pour le voisinage ou les passants par ses aboiements, ses hurlements ou ses grognements et devez ramasser ses excréments et vous en débarrasser de manière hygiénique.

Votre chien doit porter une médaille d'immatriculation. Au coût de 30 \$, cette médaille est valide du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante. Un rabais de 10 \$ est accordé sur présentation d'une preuve de stérilisation de votre animal.

Pour obtenir une médaille, vous n'avez qu'à vous présenter au comptoir de perception, situé au 2001, boulevard de Rome, avec une preuve de vaccination antirabique récente et, le cas échéant, une preuve de stérilisation de votre animal. Vous pouvez également vous la procurer auprès du préposé à la lecture des compteurs d'eau qui passera à votre domicile prochainement.

Brossard en bref

Journée nationale des Patriotes : bureaux fermés

Les services de l'arrondissement, incluant la bibliothèque et le comptoir du Service du loisir et du développement communautaire, seront fermés le lundi 24 mai.

Clôture, haie, piscine, remise...



Songez-vous à installer une clôture, une haie, une piscine ou une remise ? Si oui, avant d'entreprendre vos travaux, il est important de communiquer avec le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection, au **463-7033**, pour connaître les normes et règlements applicables à votre projet.

Lecture des compteurs d'eau dès la mi-mai

Dans le but de mieux gérer l'utilisation de l'eau, tous les bâtiments et résidences de l'arrondissement sont munis d'un compteur. Chaque année, des préposés font la lecture de ces compteurs d'eau afin de déterminer la consommation réelle des 12 derniers mois. Chaque préposé est muni d'une carte avec photographie l'identifiant comme employé de la Ville de Longueuil, arrondissement de Brossard. Veuillez prendre note que ces personnes travaillent de jour, de même qu'en soirée et la fin de semaine.

Si vous êtes absents lors de leur passage, une carte vous sera laissée. Il est important de nous la retourner dûment remplie dans les cinq jours qui suivent afin que nous puissions établir correctement votre consommation d'eau. Si votre carte ne nous est pas retournée dans



ce délai, nous devrons malheureusement vous facturer selon une consommation estimée.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Professeurs de conditionnement physique recherchés

Le Service du loisir et du développement communautaire est à la recherche de professeurs de conditionnement physique pour des cours de jour et de soir offerts à une clientèle adulte.

Pour renseignements ou pour présenter votre candidature, communiquez avec Mme Annie Deslauriers au **463-7100, poste 5205**.

Taxes municipales

N'oubliez pas que l'échéance du prochain versement est le 4 juin.

Le grand ménage du printemps bat son plein

L'opération grand ménage de l'arrondissement amorcée à la mi-mars se poursuivra au cours des prochaines semaines :

- balayage, élimination des nids de poule, rafraîchissement du marquage des pistes cyclables et des rues;
- pavage de rues;
- nettoyage des parcs et espaces verts;
- préparation des terrains sportifs;
- préparation des plates-bandes de fleurs annuelles.

Comme par les années passées, rien ne sera négligé pour ce grand ménage printanier. Des employés municipaux, l'entreprise privée et des groupes communautaires, dans le cas du nettoyage des parcs et espaces verts, sont mis à contribution.

Mais le maintien de la qualité de notre environnement c'est aussi la responsabilité de tous et chacun d'entre nous, citoyens, commerçants et gestionnaires d'entreprises. Entretenir les abords de sa propriété et respecter les biens collectifs sont des gestes essentiels pour y parvenir.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Bibliothèque



Vous avez des projets de rénovation ?

Nous avons des outils de référence !

Pour vous aider dans vos projets de rénovation, la bibliothèque met à votre disposition divers outils de référence : des vidéocassettes telles que *Rénovation de la cuisine*, ou encore *Martha Stewart's renovating with style*, des revues dont *Rénovation bricolage*, *Décormag*, *Décoration chez-soi*, *Canadian Home Workshop*, *Architectural Digest*, *Style at Home* et plusieurs livres portant sur des sujets particuliers.

Rendez-vous au comptoir de l'aide au lecteur. Notre personnel vous guidera dans vos recherches.

Littérature d'ailleurs

Pour découvrir ou redécouvrir la littérature espagnole, nous vous suggérons le classique de Cervantès Saavedra, *L'ingénieur hidalgo Don Quichotte de la Manche*. Puis laissez-vous tenter par des auteurs plus contemporains tels que Arturo Pérez-Reverte et son capitaine Alatriste ainsi que l'incontournable œuvre d'Isabel Allende.

À lire également : Lucia Etxebarria, Javier Marias, Gabriel Garcia Marquez, Eduardo Mendoza, Manuel Vazquez Montalban et Juan Manuel de Prada.

Le Centre d'affaires.doc

Une présence remarquée au
Salon action emploi 2004

Centre d'affaires
ENTREPRENEURSHIP + EMPLOI . doc

Le Centre d'affaires.doc était présent au Salon action emploi 2004 qui se tenait les 14 et 15 avril dernier dans l'arrondissement de Boucherville. Plusieurs visiteurs en recherche d'emploi et entrepreneurs ont eu l'opportunité d'apprécier les différentes activités interactives qu'offrait le stand du Centre : visite du site Internet du Centre et de son catalogue en ligne, recherche d'information, interrogation de bases de données pour en nommer que quelques-unes.

Votre communauté

Quatre citoyens honorés de l'Ordre du mérite

Le 11 février dernier, la présidente de l'arrondissement, Mme Nicole Carrier, assistée des conseillers de l'arrondissement, remettait l'Ordre du mérite de Brossard à quatre citoyens de l'arrondissement. Près de 120 personnes assistaient à la cérémonie, dont une vingtaine de lauréats des années passées.

Rappelons que l'Ordre du mérite de Brossard est décerné annuellement à des citoyens et citoyennes qui se distinguent par leur engagement exceptionnel, un haut niveau d'excellence atteint dans une discipline ou un secteur d'activité particulier ou pour avoir accompli un acte de bravoure ou un fait marquant.

Les récipiendaires de cette année sont Anila Madiraju, Maryse Turcotte, June Mayers et Donat Roy.



La présidente, Mme Nicole Carrier et les membres du conseil d'arrondissement ont honoré quatre citoyens.

Anila Madiraju



Cette jeune étudiante en sciences de la santé au collégial s'est grandement démarquée. Ainsi, au 54^e Congrès international des sciences, qui se déroulait en mai 2003 et auquel participaient 1300 étudiants provenant de 35 pays, elle recevait le premier prix pour ses travaux de recherche sur le cancer, se méritant une bourse de 50 000 \$.

Ses travaux lui ont également valu le premier prix de la Fondation Intel dans la catégorie *Réalisations* et le Prix Intel pour le meilleur projet dans la catégorie *Médecine et santé*.

L'obtention d'un autre prix lui valait de participer à la remise des Prix Nobel qui avait lieu en décembre dernier à Stockholm en Suède et, récemment, le journal *La Presse* l'honorait à titre de *personnalité de l'année* dans la catégorie sciences humaines, sciences pures et technologies.

Bien qu'elle soit une passionnée de la recherche scientifique, cette jeune femme trouve aussi le temps de se consacrer aux arts. La musique classique, la danse, la peinture et la littérature occupent une partie de ses temps libres. Elle est d'ailleurs l'auteur d'un roman de 200 pages prêt à être publié.

Maryse Turcotte



Membre de l'Équipe nationale d'haltérophilie depuis 1994, Maryse Turcotte fut la première canadienne à lever deux fois son propre poids et, en 2000, à participer aux Jeux olympiques au cours desquels elle a obtenu la 4^e position chez les 58 kg.

Depuis 1992, elle a battu plus de 50 records québécois et canadiens. Après avoir été médaillée d'or aux Championnats canadiens pour une première

fois en 1992, elle le fut durant 10 années consécutives de 1994 à 2003.

Médaillée d'argent à l'épaulé-jeté aux Championnats du monde senior de 1998, elle a obtenu la médaille de bronze à ceux de 2002 et de 2003 et fut championne en titre aux Jeux du Commonwealth chez les 58 kg. Les 14 médailles obtenues lors des Championnats du monde universitaire en 5 participations constituent un record absolu, tous pays et sexes confondus.

Nommée *personnalité de la semaine* par le journal *La Presse* en août 1999 et en août 2002, Maryse Turcotte est un exemple de réussite, de ténacité et de modestie. Elle continue à se démarquer parmi l'élite mondiale de sa discipline sportive tout en terminant une maîtrise en administration de la santé.

June Mayers



Première femme à présider le Conseil québécois de la communauté noire à la fin des années 70, June Mayers participe activement à la mise sur pied de l'Association de la communauté noire de la Rive-Sud au début des années 80, organisme qu'elle présidera pendant de nombreuses années.

Par sa présence assidue au sein de nombreux comités

mis sur pied à l'époque par la Ville de Brossard, cette femme de conviction a su faire partager sa vision de l'intégration des communautés culturelles avec souplesse et sagesse. Son influence aura grandement aidé la communauté noire à s'impliquer activement dans la vie économique, sociale et communautaire de la région.

Bénévole infatigable, retraitée de l'enseignement depuis maintenant trois ans, elle poursuit son engagement auprès de la collectivité au sein du Club Lions de Brossard, notamment dans l'organisation du traditionnel dîner de Noël offert par l'organisme aux personnes seules de l'arrondissement.

Donat Roy



Membre de la communauté chrétienne de la paroisse La Résurrection, M. Roy a toujours apporté son soutien à l'organisation des activités de la paroisse, particulièrement depuis les quinze dernières années. En plus de coordonner les célébrations eucharistiques et les bénévoles de la paroisse, il assume l'accueil et agit comme servant de messe lors des célébrations.

Membre des Amis des scouts de Verdun-LaSalle-Brossard depuis le début des années 70, c'est sans compter son temps qu'il s'investit dans l'organisation des activités de financement du mouvement scout. Il fait de même au sein des Chevaliers de Colomb depuis plus de 25 ans.

Sensible aux valeurs d'entraide et de bien-être collectif, il a toujours trouvé du temps et de l'énergie pour s'impliquer bénévolement. La chorale Les Mélodistes de Brossard, la Fondation Alphonse-Lepage, le Club Optimiste Champlain-Brossard et l'Abri de la Rive-Sud sont d'autres organismes en mesure d'en témoigner.

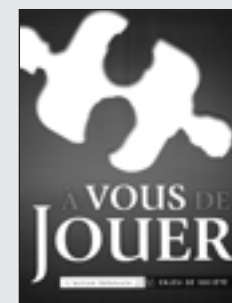
Gala de l'action bénévole

Une soirée de reconnaissance haute en couleur

La 9^e édition du Gala de l'action bénévole se déroulera le 22 mai prochain à l'aréna Michel-Normandin qui sera tout spécialement aménagé pour l'événement. Près de 1000 personnes œuvrant bénévolement au sein des organismes accrédités de Brossard auront la chance d'y participer.

Le Gala de l'action bénévole, c'est une occasion pour les membres du conseil d'arrondissement de souligner concrètement le travail inlassable des bénévoles et la précieuse contribution des organismes du milieu à la qualité de vie locale. Ils en profiteront pour décerner les prix et hommages à l'action bénévole.

D'ailleurs, afin de sensibiliser la population à l'importance du bénévolat, la Fédération des centres d'action bénévole organise annuellement une Semaine de l'action bénévole qui, cette année, se déroulait du 18 au 24 avril.



Pour renseignements : 463-7100, poste 5207



Say no to demergers... and continue to build our future!

Dear fellow citizens,

The coming weeks will be very important for the citizens of Brossard. On behalf of all Borough Council members, I am taking this opportunity to inform you of the reasons why it is in the best interest of Brossard to remain part of the new Ville de Longueuil, as well as the consequences and impact of a possible dismantling.

Two years into our mandate, we can say that we have respected our commitments and accomplished our mission in that:

- Services offered to citizens were not only maintained but improved in many areas.
- We increased considerably our investment in parks and infrastructure.
- Given the political clout of the new city, we succeeded in advancing issues important to us, in particular the program for homes in need of repair and the project for developing a regional park for the Saint-Jacques River and Brossard/La Prairie wooded area.

Consequences

The complete or partial dismantling of the new city will result in the creation of a new administrative structure: the agglomeration council.

- The agglomeration council will receive the decision-making, taxation and rate-fixing power for all of the agglomeration's services (public security, economic development, evaluation, municipal court, social housing, etc.).
- The mayor of the central city will have complete right of veto.

- The responsibilities of the reconstituted city will be the same as currently assumed by the borough (maintaining parks and green spaces, public works, snow removal, waste collection and removal, leisure and culture).

To summarize, we will have one mayor for the agglomeration who will manage 77% of our taxes, thus 77% of the municipal power and capability, and we will not even be able to elect or vote against this mayor.

Financial impact

- The referendum process, which could lead to dismantling, involves significant funds that will be assumed entirely by the boroughs choosing to go through this process.
- If the result of the referendum leads to dismantling, residents of the affected boroughs will be required to assume the costs associated with the transition from the current structure to the reconstitution of their new structure.
- In a reconstituted Ville de Brossard, taxpayers will have two tax accounts: one for services provided by the agglomeration and one issued by the reconstituted city for services provided in the area.

In order to better understand the issues, please read the following pages, which include the entire contents of the brochure recently published by the Quebec government on the impact of Bill 9.

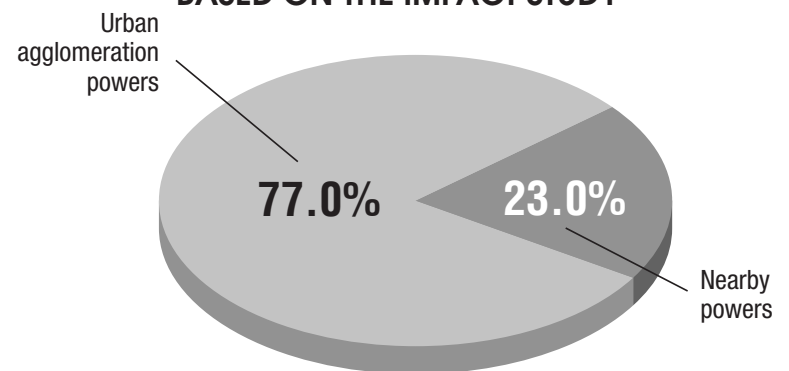
The provincial government's data shows an 8.3% reduction in taxes for Brossard taxpayers in the first year after dismantling. We

truly believe this short-term decrease is unrealistic since complete dismantling of the new city, on which the government's study is based, will not come to pass. Furthermore, considering the significant loss of decision-making power on the future of our local development, we believe it is important for the people of Brossard to be present at the decision-making table. In short, we do not want

to return to past debates, we would much rather continue building our future.

Nicole Carrier
Brossard Borough President

CONSEQUENCES FOR THE COST OF MUNICIPAL SERVICES BASED ON THE IMPACT STUDY



IMPACT ON THE COST OF MUNICIPAL SERVICES

If the former Ville de Brossard is reconstituted	
• Taxpayers of Ville de Brossard would pay the following for services related to urban agglomeration powers	\$32,151,744
• Taxpayers of Ville de Brossard would pay the following for services related to nearby powers	\$9,583,608
TOTAL	\$41,735,352

Borough Council Meeting

The next public meeting will be held exceptionally Tuesday May 25 at 8:00 p.m., in the borough council chambers at 2001 Rome Boulevard. Council members can be reached at 463-7031.



CITIZEN CONSULTATIONS
ON THE TERRITORIAL REORGANIZATION
OF CERTAIN MUNICIPALITIES

Summary of the impact study
on the consequences and costs of dismantling
THE CURRENT VILLE DE LONGUEUIL
and reconstituting
THE FORMER VILLE DE BROSSARD

Subsequent to the National Assembly's passage of the Act respecting the consultation of citizens with respect to the territorial reorganization of certain municipalities, the Government of Québec will seek your opinion on the future of your community in accordance with its promise to hold citizen consultations and respect the principle of agglomeration taxation.

As part of this democratic exercise, a group of independent experts was commissioned to conduct an impact study on the consequences and costs of dismantling the current Ville de Longueuil and reconstituting the Ville de Brossard as well as of maintaining the present agglomeration.

The summary of the study by SECOR Conseil presented here provides an overview of the main consequences of reconstituting the Ville de Brossard on **municipal organization**, the **cost of municipal services** and your **taxes**.



ADDITIONAL SOURCES OF INFORMATION

- The Website of ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir (MAMSL): www.mamsl.gouv.qc.ca
- The MAMSL information officer:
(418) 691-2048 (Québec City and region)
1 866 237-2481 (elsewhere in Québec – toll free)

You may consult the complete study on the cost of reconstituting the former Ville de Brossard on the MAMSL Website, at a MAMSL regional office, or at your city hall or municipal library.

Persons on the referendum list for the former Ville de Brossard must sign the register to request a referendum on reconstituting their municipality.

At least **10% of those on the referendum list** in the sector corresponding to the former Ville de Brossard **must sign the register** for a referendum vote to be held.

The Ville de Brossard will be restored if the referendum results meet two conditions.

The number of votes in favor must:

- **Exceed 50% of valid votes;**
- **Equal at least 35% of the number of persons on the referendum list.**

The Québec Government will assume the cost of opening the registers. However, if a referendum is held, taxpayers in the sector corresponding to the former municipality must pay estimated costs of \$375,351.

For technical reasons, “municipality” denotes *paroisse* (parish), *canton* (township), *cit * (city), and *village* (village).

Your municipality will provide information on hours, dates, and locations for signing the register. Directeur g n ral des  lections du Qu bec will provide information on the holding of referendums, as the case may be.



CONSEQUENCES FOR MUNICIPAL ORGANIZATION

In the event that the current Ville de Longueuil is dismantled, an **urban agglomeration council** will be created. This council will be made up of elected representatives from all municipalities, including mayors, and will have the power to make decisions, collect taxes, and set rates for agglomeration services.

For reasons of efficiency and equity, the residual¹ municipality will provide services for the entire region. These are **agglomeration services**.

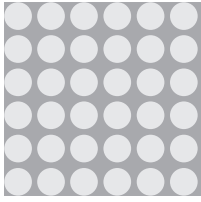
The number of votes for each municipality on the council will be determined based on population. Thus, the former Ville de Brossard would receive 18.0% of the votes.

Agglomeration council decisions will be by majority vote. The residual municipality has the right of veto.

The reconstituted municipality, under the direction of a municipal council, will provide **nearby services**.

Any service currently offered within the limits of the current Ville de Longueuil by an organization other than the latter will continue to be the responsibility of the organization in question.

1. The entity representing municipalities part of the agglomeration that will not be reconstituted.



URBAN AGGLOMERATION POWERS

SERVICES UNDER THE JURISDICTION OF THE URBAN AGGLOMERATION COUNCIL

- Property assessments
- Management of municipal bodies of water
- Emergency preparedness
- Fire safety services
- Police services
- 9-1-1 emergency center
- Implementation of fire coverage and public safety plans
- Municipal court
- Social housing
- Assistance for the homeless
- Waste disposal and conversion
- Water supply equipment and facilities, except local watermains
- Water purification facilities and infrastructure, except local watermains
- Implementation of waste management plans
- Public transit
- Road and arterial road management
- Economic promotion, including tourism, outside the limits of a municipality part of the agglomeration
- Tourist reception
- Industrial parks
- Large airports
- Any location or depot for snow removed from partner municipalities
- Arts councils
- Any other responsibilities formerly under the jurisdiction of the regional county municipality in the event that the city took the place of the latter, including the land use and development plan, emergency plan, fire coverage plan, and the local development center
- Equipment, infrastructures, and activities defined to be in the collective interest in the appendix of the act

NEARBY POWERS

MAIN SERVICES UNDER THE JURISDICTION OF THE RECONSTITUTED VILLE DE BROSSARD

- Land use plans, regulations, and minor exemptions
- Issuing of construction and renovation permits
- Neighborhood improvement programs
- Local water and sewer mains
- Waste pickup and disposal
- Local road management
- Fire safety, nuisance, and public health regulations
- Local sports and cultural facilities*
- Local libraries*
- Local parks*
- Public markets*
- Issuing of licenses for bicycles, animals, etc.
- Crossing guards

* Except the equipment, infrastructures, and activities defined to be in the collective interest in the appendix of the act.

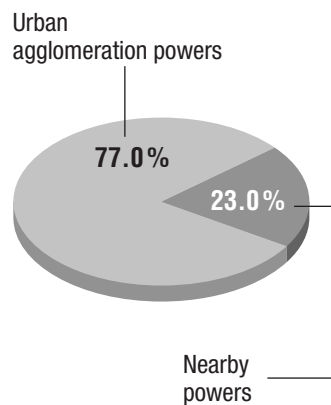
CONSEQUENCES FOR THE COST OF MUNICIPAL SERVICES BASED ON THE IMPACT STUDY

Reconstituting the former Ville de Brossard would generate estimated transition costs of \$1,275,717, in addition to the referendum costs, which could reach \$375,351. These costs can mainly be attributed to the following:

- Setting up a transition committee;
- Reorganizing services and activities.

These costs will be paid by taxpayers of the reconstituted municipality. In the event of reconstitution, the former Ville de Brossard will finance these costs in its budget over a period of three years.

If the former Ville de Brossard is reconstituted, the firm estimates that additional material and human resource requirements will cost \$132,982.



IMPACT ON THE COST OF MUNICIPAL SERVICES

If the former Ville de Brossard is reconstituted	
• Taxpayers of Ville de Brossard would pay the following for services related to urban agglomeration powers	\$32,151,744
• Taxpayers of Ville de Brossard would pay the following for services related to nearby powers	\$9,583,608
TOTAL	\$41,735,352

CONSEQUENCES FOR YOUR TAXES ACCORDING TO THE IMPACT STUDY

Caution: The study is based on reliable data. However, assessing the costs and consequences of reconstituting former municipalities involves making projections. This data cannot be considered as binding on elected municipal officials.

The data below includes applicable taxes and fees.

After assessing the financial needs of the residual municipality and the former Ville de Brossard in the event that it is reconstituted, the firm has projected the following tax burden for taxpayers.

This table shows the potential impact that reconstituting the former Ville de Brossard would have on the total tax bill for a single-family dwelling. Please note that if a municipality is reconstituted, taxpayers will receive two tax accounts, one from the residual municipality for matters concerning agglomeration powers and one from the reconstituted municipality for matters concerning nearby powers.

Local improvement taxes (sectorial taxes) will continue to apply. They should be added as needed.

TAXES FOR A SINGLE-FAMILY DWELLING WORTH \$126,570

Average municipal evaluation in your sector	
CURRENT SITUATION	\$1,770
IF THE FORMER VILLE DE BROSSARD IS RECONSTITUTED	
• Agglomeration taxes	\$1,047
• Taxes of the reconstituted municipality	\$575
TOTAL	\$1,622
INCREASE (DECREASE)	(\$148)
IMPACT AS A PERCENTAGE	-8.3%

Useful information



Where and when to dispose of your garbage?

Household refuse

During the spring-cleaning period, may we remind you that it is prohibited to place your garbage on the curb before 8:00 p.m. on Tuesdays, for the Wednesday collection. Furniture, mattresses and household appliances will also be picked up on Wednesdays.

Recycling materials

Recycling materials are picked up on Fridays. If Friday is a statutory holiday, pick-up is usually postponed to the following Friday.



Hazardous household waste (HHW)

Does your home and garden shed contain hazardous household products that you no longer use? If so, bring them along to the depot at the borough's municipal shops located at 3800 Matte Boulevard.

From now until the end of the year, the depot will be open from 9:00 a.m. to 1:00 p.m., on the following dates:

- in May: 15 and 29
- in June: 12
- in July: no collection
- in August: 7 and 21
- in September: 11 and 25
- in October: 2, 16 and 30

Remember that pesticides, chemical products and car batteries must be transported in airtight containers and be easily identifiable.

For access to the depot, citizens must present proof of residency (driver's licence, car registration papers, tax bill or lease).

Information: **463-7034**.

Garage Sales

Garage sales are only permitted on three weekends of the year, specifically, the second and third weeks of May, and on Labour Day weekend, between 8:00 a.m. and 6:00 p.m. In the event of rain, the sales are postponed to the following weekend. No permits are required.

It is prohibited to use any part of the sidewalk or roadway. Signs advertising the sale may not be posted on public installations (lamp posts, traffic lights, traffic signs, etc.) and must be removed as soon as the sale is over.

Construction materials

Brossard citizens can dispose of their unused construction materials in a practical, environmentally friendly manner by taking them to Éco-centre Matrec-Brossard located at 8005 Grande-Allée Boulevard, southeast of Highway 30.

The depot will be open until the last Saturday in October, from 7:30 a.m. to 5:30 p.m. on Mondays, Tuesdays and Wednesdays; from 7:30 a.m. to 5:30 p.m. and from 6:00 p.m. to 8:00 p.m. on Thursdays and Fridays; and, from 10:00 a.m. to 4:00 p.m. on Saturdays and Sundays.

Information: Éco-centre Matrec-Brossard at **462-0503**.

Fire Hydrant Inspection Program

The Public Works Department will be carrying out an inspection of fire hydrants between 7:30 a.m. and 5 p.m., until November 28, 2004. As a result of these inspections, there may be a temporary decrease in pressure and water discoloration.

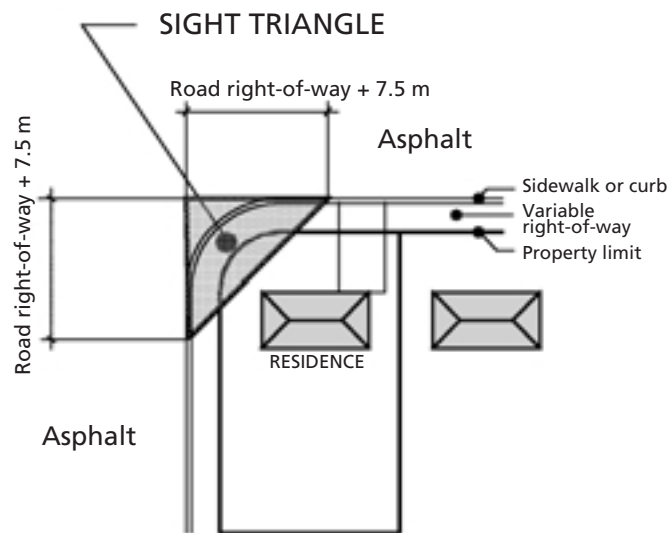
Please be advised that even if the water is slightly discoloured, it is still drinkable. However, we recommend that you make sure that the water is clear before doing laundry, as discoloured water can stain clothing. To avoid this problem, simply let the tap run until the water runs clear.

We thank you for your understanding and cooperation in this matter. If you have any questions or would like further information, please call: 463-7034

Is your property located on a street corner?

No fences or vegetation can be planted in the right-of-way. However, a height of 75 cm is permitted in the portion of the sight triangle located on your property.

Since the right-of-way varies in size, it is important to check with the Town Planning, Permits and Inspection Department at 463-7033, to find out the width applicable to your property.



For additional information concerning the layout of your land or accessory equipment, please contact the Town Planning, Permits and Inspection Department at 463-7033.

Fence, hedge, swimming pool, shed...



Are you planning to install a fence, hedge, swimming pool or shed? If so, then before you start, it is important that you contact the Town Planning, Permits and Inspection division at 463-7033 to find out the standards and by-laws applicable to your project.

Maintenance of vacant lots

The owners of vacant lots are obliged to ensure regular maintenance (grass cutting and garbage removal). This maintenance work is mandatory at least three times each summer before June 1, before July 31 and before September 15.

Lawnmowing

Lawnmowing is permitted only between 7:00 a.m. and 9:00 p.m., Monday through Saturday, and between 10:00 a.m. and 5:00 p.m. on Sunday. The maximum height allowable for grass is 20 cm.

Thanks to everyone for your cooperation.

Pests

If you are having problems with skunks, groundhogs or other small animals, please contact the *Société de contrôle d'animaux domestiques* at **656-1007**.

Do you own or take care of a dog?

As soon as your dog leaves your property, it must be on a leash. At all times, you must stop it from going onto private property unless you have permission otherwise from the owner or occupant. With the exception of guide dogs, dogs are prohibited from entering parks or other public areas.

You must ensure that your dog does not disturb the peace for your neighbours or passers-by by controlling its barking, howling or growling, and you must pick up your pet's business and dispose of it in a hygienic manner.

Your dog must wear its registration tag. For a cost of \$30, this tag is valid from July 1 to June 30 of the following year. A \$10 rebate is given upon proof of your pet's sterilization.

To obtain your tag, you simply have to go to the tax counter located at 2001 Rome Boulevard with recent proof of your pet's anti-rabies vaccination, and failing that, proof that your pet has been sterilized. You can also obtain the tag from the water-meter reader who will be passing by your home shortly.

Spring Clean-up Well Under Way

The major spring clean-up operation launched in mid-March will continue over the coming weeks and includes:

- Street sweeping, pothole elimination, repainting of markings for bicycle paths and streets;
- Road paving;
- Cleaning up of parks and green spaces;
- Preparation of sports facilities;
- Preparation of flower beds.

As in previous years, nothing will be left out during this major spring clean-up. Municipal employees, private companies and community groups (the latter to spruce up parks and green spaces) will all be contributing to the effort.

In addition, citizens, store owners and business managers are being asked to do their part, since maintaining the quality of our environment is everyone's responsibility. As an example, keeping up the area around your house or business and respecting community property are two very important ways of doing so.

We thank all citizens for doing their share in keeping our borough clean!

Recreation, Culture and Community life

Library

5th edition of the Brossard Skatefest Saturday, June 5

At the skateboard park
Opposite Aréna Michel-Normandin
3105 Rome Boulevard

Already a tradition in our borough, the Skatefest attracts skateboarders and in-line skaters from several cities and towns across Québec. A cultural component completes this sports competition with evening presentations by musical groups.

If you wish to sponsor the event or participate in some other way, please contact Georges Bertrand at 463-7100, extension 5206.

For information:
Info-Skatefest, 463-7136

Outdoor public tennis

The outdoor tennis season has started. A total of 11 locations are available for your use: 3 at Victorin Park, 2 at École Sainte-Claire and 6 at the Aréna Michel-Normandin.

Access to the courts at Victorin Park and École Ste-Claire is free. At the Aréna Michel-Normandin, there is a per-game charge or a charge for memberships.

At the Aréna Michel-Normandin, it is also possible to practice tennis against the wall.

For information: **463-7035**

Rendez-vous on the terrace this summer!

Come and enjoy outdoor entertainment on the terrace of City Hall! The series of six outdoor shows will take place every Thursday at 7:30

p.m. from July 8 to August 12, at 7855, San Francisco Avenue in Brossard.

Watch for program details in the next edition.

End the musical season on the right note!

FREE ADMISSION

The Recreation and Community Development Department and the team of teachers from the *École de musique* are pleased to invite you to the year-end concerts staged by the students of the music school, on the following dates:

Saturday, May 22, 11:00 a.m. to 3:00 p.m.
Sunday, May 23, 10:00 a.m. to 8:00 p.m.

Big pop concert and ensembles
Saturday, May 22, 6:30 p.m.

At the Centre socioculturel
7905 San-Francisco Avenue

Free parking

For information: **463-7100, extension 5203**

See you at the Halte des artistes

FREE ADMISSION

This summer, painters will be getting together at the *Halte des artistes*, on the enchanting site of Radisson Park along the banks of the Saint-Jacques River.

The program will be unveiled at the season's launch on Friday, June 4, at 1:30 p.m. The activity will continue every Friday until August 13, from 10:00 a.m. to 4:00 p.m.

The *Halte des artistes* was made possible thanks to the initiative of local artists and the

support of the Recreation and Community Development Department.

In the event of rain, the park chalet will be available to participants.

Free parking

For information:
466-2840

A network of multi-purpose paths within your reach

Whether for a family outing, to improve your physical fitness or just to get around, we encourage you all to use the network of multi-purpose paths that crisscross Brossard

territory. You can cycle, rollerblade, walk or jog to your heart's content on these paths.

A great way to enjoy summer!

Brossard at a glance

Four citizens awarded the Ordre du mérite

Last February 11, borough president Ms. Nicole Carrier, assisted by borough councillors, awarded Brossard's *Ordre du mérite* to four citizens of our borough. Close to 120 people attended the ceremony, including some 20 award winners from past years.

The *Ordre du mérite de Brossard* is awarded annually to citizens who have distinguished themselves for their outstanding commitment, high level of excellence attained in a discipline or in a particular sector activity, or for having performed an act of bravery or an outstanding deed.

This year's recipients are Anila Madiraju, Maryse Turcotte, June Mayers and Donat Roy.

Gala de l'action bénévole A colourful evening of acknowledgement and tribute

The 9th edition of the *Gala de l'action bénévole* will be held on May 22 at the Aréna Michel-Normandin, which will be specially set up for the event. Close to 1,000 individuals who do volunteer work in accredited organizations in Brossard will have the opportunity to take part.

The *Gala de l'action bénévole* provides a unique opportunity for members of the Borough Council to concretely underscore the tireless efforts made by our volunteers and the invaluable contribution

of local organizations to the quality of local life. They will use the occasion to hand out awards and tributes to volunteering.

In order to raise public awareness of the importance of volunteering, the *Fédération des centres d'action bénévole* organizes an annual Volunteer Action Week, which was held this year from April 18 to 24.

For information: **463-7100, extension 5207.**

Québec's National Patriot's Day: offices closed

All borough services, including the library and the desk of the Recreation and Community Development department will be closed on Monday, May 24, for Québec's National Patriots' Day.

Got renovation plans? We have the reference tools you need!

To help you with your renovation projects, the library offers you a number of useful reference materials, including videotapes such as *Rénovation de la cuisine*, or again, *Martha Stewart's Renovating with Style*; magazines such as *Rénovation bricolage*, *Décormag*, *Décoration chez-soi*, *Canadian Home Workshop*, *Architectural Digest*, *Style at Home* and numerous books on specific topics.

See you at the reader's help desk. Our staff will gladly help you find what you're looking for.

The Centre d'affaires.doc A noteworthy presence at the 2004 Active Employment Fair

Centre d'affaires
ENTREPRENEURSHIP + EMPLOI .doc

The Centre d'affaires.doc was present at the 2004 Employment Fair, held on April 14 and 15 in the borough of Boucherville. A number of job-seekers and entrepreneurs had the opportunity to witness the various interactive activities offered at the Centre's stand. These activities included visiting the Centre's website and on-line catalogue, looking for information, and querying the database.

Water meter readings starting mid-May

To ensure sounder management of water use, all residential and other buildings in the borough are equipped with water meters. Each year, meter readers make the rounds to read these meters in order to determine real consumption over the past 12 months. Each meter reader bears a photo ID identifying him or her as an employee of the Ville de Longueuil, Borough of Brossard. Please note that these employees work in the daytime, as well as evenings and on weekends.

If you are not home when they pass by, they will leave you a card. It is important that you return it duly completed within five days to allow for an accurate calculation of your water consumption. If your card is not returned within the time limit, unfortunately we will have to bill you based on a consumption estimate.

Thank you for your cooperation.

Tax payment: Don't forget the next instalment is on June 4.

Loisir, culture et vie communautaire

5^e édition du Skatefest de Brossard Le samedi 5 juin



Au parc de rouli-roulant
Face à l'aréna Michel-Normandin
3105, boulevard de Rome

Déjà une tradition dans l'arrondissement, le Skatefest attire des adeptes de la planche à roulettes et du patin à roues alignées de plusieurs villes du Québec. Une partie culturelle complète cette compétition sportive avec la présentation de groupes musicaux en soirée.

Pour commanditer l'événement ou y collaborer, communiquez avec Georges Bertrand au 463-7100, poste 5206.

Pour renseignements :
Info-Skatefest, 463-7136

Un réseau de sentiers polyvalents à votre portée



Que ce soit pour une balade en famille, pour améliorer votre condition physique ou pour vos déplacements, nous vous invitons à utiliser le réseau de sentiers polyvalents qui sillonne le territoire de Brossard et qui vous permet la pratique du vélo, du patin à roues alignées, de la marche et du jogging.

Une belle occasion de profiter de l'été !

Programmation art et culture

Une autre belle année en perspective

La saison de spectacles en salle 2003-2004 qui vient tout juste de se terminer nous aura valu de très bons commentaires. La prochaine devrait en susciter tout autant avec la présentation de spectacles de variétés, cafés-concerts, théâtre pour adultes et théâtre pour enfants de très grande qualité.

Le dépliant présentant la programmation complète et les renseignements relatifs à

l'achat de billets et d'abonnements pour la saison 2004-2005 sera inséré à l'intérieur de l'édition automne 2004 du *Loisard* qui sera distribuée les 4 et 5 août.

Toutefois, les abonnés de la saison 2003-2004 recevront l'information dès la fin mai et pourront ainsi se prévaloir du privilège de préabonnement.

Rendez-vous sur la terrasse cet été !

Du 8 juillet au 12 août inclusivement, nous vous donnons rendez-vous le jeudi à 19 h 30 sur la terrasse de l'hôtel de ville de Longueuil, 7855, avenue de San-Francisco à Brossard, pour assister à une série de six spectacles en plein air.

Surveillez la prochaine édition pour connaître le détail de la programmation.



Terminez la saison musicale sur une note juste ! **ENTRÉE LIBRE**

Le Service du loisir et du développement communautaire et l'équipe de professeurs ont le plaisir de vous inviter aux concerts de fin d'année des élèves de l'École de musique :

le samedi 22 mai de 11 h à 15 h
le dimanche 23 mai de 10 h à 20 h

Grand concert pop et ensembles
le samedi 22 mai à 18 h 30

Au Centre socioculturel
7905, avenue de San-Francisco

Stationnement gratuit

Pour renseignements : **463-7100, poste 5203**



Rendez-vous à la Halte des artistes

Cet été, les artistes peintres se donnent rendez-vous à la *Halte des artistes*, sur le site enchanteur du parc Radisson, en bordure de la rivière Saint-Jacques.

La programmation sera dévoilée lors du lancement de la saison, le vendredi 4 juin à 13 h 30. L'activité se poursuivra tous les vendredis jusqu'au 13 août de 10 h à 16 h.

La *Halte des artistes* est rendue possible grâce à l'initiative d'artistes locaux, appuyés par le Service du loisir et du développement communautaire.

En cas de pluie, le chalet du parc sera à la disposition des participants.

Stationnement gratuit

Pour renseignements :
466-2840



Mes amis, mon été, mon camp !



La diversité des camps de jour offerts cet été a de quoi satisfaire tous les goûts : des camps à caractère culturel, sociorécréatif, sportif et de plein air et des camps spécialement pour les adolescents. Quelques places sont encore disponibles dans certains de ces camps.

Pour connaître l'ensemble de la programmation, consultez l'édition printemps-été du *Loisard*, le site Internet (**longueuil.ca**) et sélectionnez l'arrondissement de Brossard, ou communiquez avec le Service du loisir et du développement communautaire au **463-7132**.

Tennis libre extérieur



La saison de tennis libre extérieur est déjà commencée. Au total, 11 terrains sont mis à votre disposition dont 3 au parc Victorin, 2 à l'école Sainte-Claire et 6 à l'aréna Michel-Normandin.

L'accès aux terrains du parc Victorin et de l'école Ste-Claire est gratuit. Dans le cas de l'aréna Michel-Normandin, une tarification s'applique à la partie ou par abonnement.

À l'aréna Michel-Normandin, il est également possible de pratiquer le tennis contre le mur.

Pour renseignements : **463-7035**